

TRAIT D'UNION

ENTRE LES HABITANTS

Numéro décembre 2021

Édito

Mot du maire p.2

Dossier

La domaine skiable d'Aillons-Margériaz p.4

Vie Municipale

L'adressage p.7

Etat civil p.8

Inscription sur les listes électorales p.8

Vie pratique

Aménagement du centre station p.9

Bord de ruisseau : le guide du riverain p.12

Covoiturage p.13

Enquête mobilité p. 13

Environnement

Les conteneurs p. 15

Actualités

20 ans de jumelage Aillon le Jeune - Sauzon p. 16.

Le diner des anciens p. 17

La charte du Parc Naturel Régional des Bauges p. 17

Ecole numérique p. 18

La chapelle de la Corrierie p. 19

Essai sécurité parapente sur tyrolienne p. 20

Aillons-Margériaz-Evènements p. 20

Rédaction : la commission communication

Impression Allo Copy

CHÈRES AILLONNAISES ET CHERS AILLONNAIS

Cet été nous a permis de souffler un peu après 18 mois de confinement et de stress. Nous espérions tous que la COVID 19 ne soit plus qu'un mauvais souvenir et nous permette de passer cette nouvelle saison d'hiver de manière normale avec neige et remontées mécaniques.

Il n'en est malheureusement rien puisque le taux d'incidence en Savoie a dépassé ces derniers jours le taux de 680. La conséquence de ce taux est une reprise de contraintes supplémentaires aux gestes barrières bien connus, port du masque obligatoire en Savoie et exigence d'un passe sanitaire sur les remontées mécaniques.

La SEM des Bauges, fin novembre, avait recruté son personnel pour une ouverture de la station prévue le 18 décembre, pisteurs, personnels pour les remontées mécaniques, dameurs, caissières... Les nouvelles règles exigeant le passe sanitaire pour les personnes au contact du public et faisant passer la validation d'un test PCR de 3 jours à 24 heures pour les personnes n'ayant pas ce passe ont provoqué une série de démissions parmi le personnel des pistes. Seuls 6 pisteurs étaient disponibles au 7 décembre !

Les règlements sécuritaires actuels exigeant qu'au moins 4 pisteurs soient disponibles dès qu'une remontée mécanique est ouverte sur un secteur, cela n'était plus possible d'ouvrir les deux domaines Aillons-Margériaz 1000 et Aillons-Margériaz 1400. Ma responsabilité de Maire m'a obligé à interdire une ouverture en sous-effectif de pisteurs pour un domaine, car un accident dans de telles conditions pourrait avoir des conséquences importantes pour la commune. Dans ces conditions, la SEM a décidé de ne pas ouvrir Aillons-Margériaz 1000 pour les fêtes de fin d'année.

A ce jour, une recherche permanente de pisteurs a permis une ouverture très partielle de la station Aillons-Margéraz 1000, avec l'ouverture gratuite du téléski des Croés, du tapis et du stade de luge.

Bien avant ce contexte, la SEM avait décidé de proposer les navettes gratuites pour toute personne ayant un forfait valide, même journalier, en instaurant un service régulier entre nos deux sites.

L'ensemble des animations prévues sur Aillons-Margéraz 1000 est toutefois conservé, avec un service restreint car les descentes aux flambeaux et feux d'artifice sont également interdits.

Vous pouvez trouver en temps réel les arrêtés préfectoraux concernant les restrictions sur le site web de la commune. Sachez que le conseil municipal reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

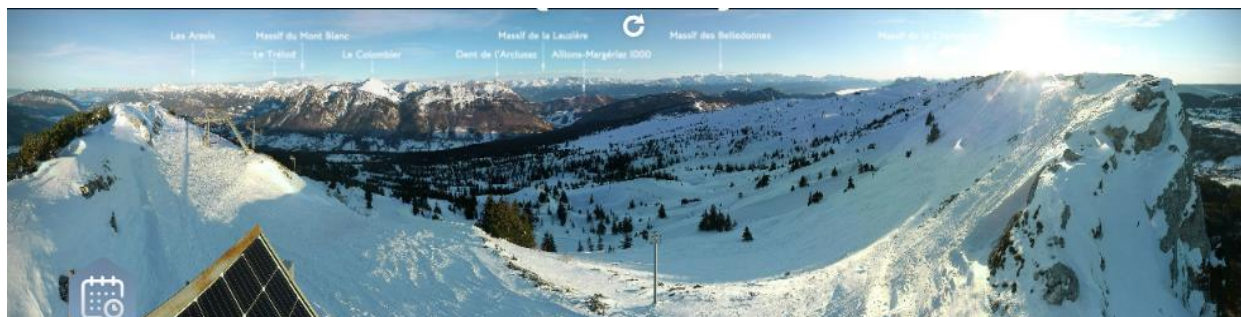
Nous nous faisons un plaisir de vous recevoir pour la cérémonie des vœux programmés le samedi 15 janvier 2022 à la salle de l'Europe. Malheureusement, les règles sanitaires actuelles ne permettent toujours pas de nous retrouver pour faire le bilan des actions menées par votre municipalité depuis son élection et échanger sur les projets futurs.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter à vous, ainsi qu'à vos proches, tous nos meilleurs vœux pour l'année 2022.

Le Maire,

Serge Tichkiewitch.

DOSSIER : Le domaine skiable d'Aillons-Margériaz



Structure de gestion :

Depuis le 11 octobre 2018, le Syndicat Mixte des Stations des Bauges (SMSB) est le syndicat qui gère le développement touristique des stations des Bauges regroupant la station de Savoie Grand Revard et celles des Aillons-Margériaz. Grand Chambéry et Grand Lac sont les deux collectivités adhérentes de ce syndicat.

Le syndicat a historiquement une compétence obligatoire, celle de gérer Savoie Grand Revard (SGR) dont le mode de gestion est une régie.

Suite à la prise de compétence du tourisme par Grand Chambéry lors du regroupement des communautés de communes de Chambéry et des Bauges, le syndicat a reçu une compétence supplémentaire optionnelle : la gestion d'Aillons-Margériaz.

La gestion a alors été confiée en délégation de service public à la Société d'Economie Mixte des Bauges. Grand Lac et Grand Chambéry financent à part égales SGR, alors que Grand Chambéry finance seul les Aillons-Margériaz, cette station étant complètement sur son territoire. Lors d'un conseil syndical du SMSB, seuls les délégués de Grand Chambéry prennent part aux votes pour ce qui concerne les Aillons-Margériaz.

La SEM des Bauges a pour compétence d'exploiter des équipements pour :

- les activités de loisirs, éducatives, sportives, ludiques, récréatives susceptibles d'accroître la fréquentation, ou de compléter l'offre de loisirs de la station, et les équipements qui leur sont nécessaires.
- les activités de pleine nature (dites APN) qui imposent différents modes de locomotion non motorisés, avec des choix d'itinéraires dans des milieux complexes et incertains :
 - les activités d'itinérance (à l'exclusion des sentiers inscrits aux schémas directeurs de randonnées gérés par les communes et EPCI et des sentiers GR-GRP gérés

par le Parc naturel régional du massif des Bauges) : notamment randonnée pédestre, équestre, en VTT, l'orientation,

- les activités de verticalité : notamment l'escalade sous toutes ses formes et pratiques assimilées, via ferrata, parcours aventure,
- les activités aériennes : notamment parapente et deltaplane,
- les activités souterraines : notamment spéléologie

La SEM des Bauges assure donc le fonctionnement été/hiver de nos deux sites : mise en opération des installations, maintenance, gestion des personnels. Elle perçoit les forfaits et paye une redevance au SMSB.

Dans la situation actuelle, la SEM ne gère pas les investissements qui sont réalisés dans un budget annexe Alpin Aillons-Margériaz du SMSB. Ces investissements font l'objet d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) décidé par le Conseil Communautaire de Grand Chambéry.

Le projet d'investissement sur Aillons-Margériaz:

Le PPI 2022-2026, actuellement en discussion, sera finalisé en avril 2022 et prévoit pour Aillons-Margériaz des investissements annuels de 400 k€ pour le ski Alpin et 400 k€ pour la diversification de la station. Cela devrait permettre des investissements dans les 5 ans de 5,5 M€ pour l'alpin et de 7,3 M€ pour la diversification (ce secteur pouvant être bénéficiaire de subventions).

Les travaux prévus sur l'alpin concernent **en priorité la modification des pistes d'Aillons-Margériaz 1000 au départ du télésiège des Rochettes** permettant de retrouver l'apprentissage du ski à ce niveau, et la création d'un nouveau télésiège sur Aillons-Margériaz 1400 pour sécuriser l'usage de ce stade de neige. Sont également concernés des travaux d'amélioration des pistes et bâtiments (toilettes sèches, barrières de neige, ...)

Les investissements pour la diversification comportent la rénovation du bâtiment du centre d'accueil avec intégration du bureau d'information touristique, l'installation de nouvelles activités été/hiver (tyrolienne sur tube, stade de glisse, patinoire, stade multisports, pumtrack, ...) et des modifications permettant d'améliorer des installations existantes.

La sécurité sur les pistes :

Les secours sur les domaines skiables sont assurés par les Pisteurs-Secouristes sous la responsabilité du Maire et par délégation du Responsable du Service des pistes. Ces professionnels du secours, diplômés d'Etat et détenteurs du PSE1/PSE2, assurent le secours et le transfert des blessés jusqu'au poste de secours et alertent, en cas de besoin, les moyens médicalisés d'urgence.

Au poste de secours, le relais terrestre, continuité du secours sur piste, est assuré par un véhicule faisant l'objet d'une convention avec les Communes d'Aillon le Jeune et d'Aillon le Vieux.

Dans ce cas, ceci ne constitue pas une mission de service public relevant du SDIS, ni d'une mission des ambulanciers privés au titre de leur agrément sanitaire, mais bien d'une mission liée au secours primaire sur domaine skiable que doivent assumer les communes.

Dans cette mission d'intervention relative au secours primaire, une ambulance est engagée pour effectuer les transports vers les cabinets médicaux des Bauges ou vers les centres hospitaliers.

Le prestataire se tient à la disposition des Maires pour toute mission de secours relevant de ses compétences, par une disponibilité opérationnelle de l'ensemble des moyens prévus à la présente convention pour la saison d'hiver 2021/2022 sous réserve d'une fermeture anticipée des domaines skiables. Cette permanence se fera de la manière suivante avec présence d'une ambulance équipée conformément à la réglementation en vigueur dès l'ouverture du domaine. Néanmoins, d'autres sociétés d'ambulance pourront être sollicitées au titre du transport conformément aux prescriptions de leur convention dans le cas où le temps de rotation de l'ambulance d'astreinte serait trop long et associé à une urgence médicale. En cas de carence d'ambulance et en dernier recours, le Centre 15 peut être sollicité afin de déclencher les moyens de transport sanitaire du SDIS.

Des articles de lois autorisent les communes à exiger des intéressés ou de leurs ayants droits, le remboursement des frais de secours qu'ils ont engagés par voie conventionnelle notamment avec l'exploitant du domaine skiable, à l'occasion d'opérations de secours consécutifs à la pratique de toutes activités sportives ou de loisirs. Les conseils municipaux respectifs sont appelés à se prononcer chaque année sur la grille de remboursement à la commune des frais de secours engagés.

Vie municipale

L'ADRESSAGE

Les nouvelles plaques de rue, les numéros de maison et les étiquettes de boîtes aux lettres sont en cours de réalisation sur le modèle suivant. Ces plaques seront installées dès réception par les services municipaux.



Vous souhaitez dès maintenant connaître le nom de votre rue et votre numéro, consultez la page adressage du site web de la commune (<http://aillonlejeune.fr/>) par son bandeau en page d'accueil.

[Bienvenue à Aillon le Jeune](#) [Découvrir](#) [3](#) [Vie Municipale](#) [Vie Locale](#) [Vie Pratique](#) [Environnement](#) [Communauté](#)



[COVID 19 : La station pour les vacances de fin d'année](#)

[L'adressage dans la commune](#)

[Jean Paul Beimondo originaire des Aillons](#)

[Amélioration de la réception téléphonique Orange sur le bourg](#)

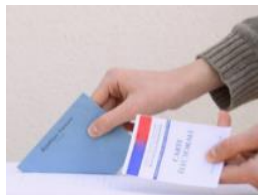
Question : Avez-vous identifié où se situe le rondpoint de Sauzon évoqué à la page jumelage ?

ETAT CIVIL

2021	Naissance	Nino GINOLLIN, 26 février
		Ugo PAGET, 13 octobre
	PACS	Mme Léa RABILLOUD & M. Nicolas DI GIROLAMO, 25 novembre
	Décès	Yvonne TREPIER née BELLINA, 4 janvier André GINOLLIN, 7 février Nicole GAYET née BRAVARD, 4 septembre Philippe GAYET, 3 novembre

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Listes électorales 2022 : n'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire !



Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ?

N'oubliez pas de vous inscrire. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Attention : Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.

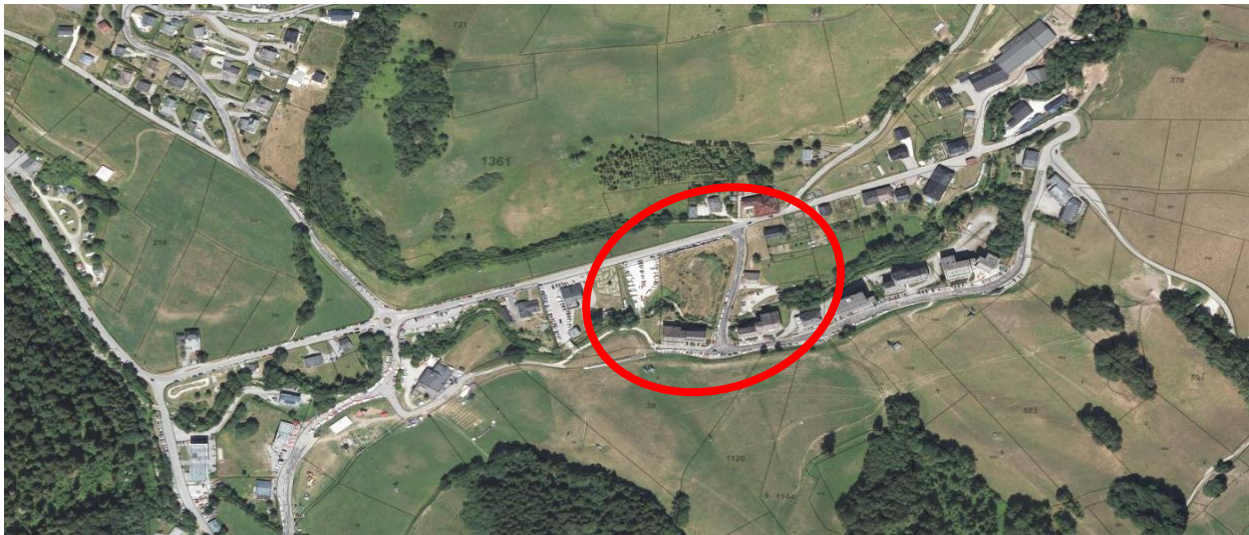
Vous pouvez vous inscrire :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

Vie Pratique

AMENAGEMENT DU CENTRE STATION

Le conseil municipal se penche sur l'aménagement du centre de la station afin d'optimiser les espaces disponibles. Il a sollicité le CAUE¹ pour cela



ENJEU 1 – L'aménagement d'un espace multisports quatre saisons

La commune souhaite poursuivre son développement multisports et toutes saisons. Dans cet objectif, elle envisage de créer des nouveaux équipements pour compléter l'offre actuelle. Le projet consisterait à regrouper sur un même espace un terrain multisports et une patinoire synthétique.

Afin de pouvoir profiter de ces équipements en toutes saisons, la commune songe à les abriter sous une halle, non close, sur laquelle pourraient être installés des panneaux photovoltaïques en toiture. Afin de stocker et de permettre le prêt de patins, un local devra être créé à proximité immédiate. La commune souhaite également que l'éclairage public soit installé sur l'ensemble de cet espace multisports.

¹ Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Afin de concentrer les équipements et permettre notamment de limiter les déplacements, la commune imagine la création de l'espace multisports à la place de l'aire de camping-car actuelle. Dans cette éventualité, la commune souhaiterait que l'aire de camping-car puisse être installée au camping privé.

Objectifs :

- Interroger les possibilités d'aménagement du site.
- Travailler des hypothèses d'implantation des équipements et leur articulation.
- Évaluer la pertinence de la création d'une halle pour abriter les équipements.

ENJEU 2 –La réhabilitation de la Grange à Tampoué

Un bâtiment remarquable

La grange se compose d'une structure en pierre en partie basse composant un sous-sol semi enterré et d'un bardage en bois pour son rez-de-chaussée et combles ouvertes. Il n'y a pas d'ouvertures hormis l'imposante porte d'entrée. Cette grange, propriété communale, sert pour l'instant de stockage pour le matériel communal. Le terrain sur lequel elle est située est fleuri en bordure de la route, arboré et aménagé de tables et bancs.

Une réhabilitation nécessaire

La commune s'interroge sur sa réhabilitation au regard de sa localisation stratégique et de son problème d'étanchéité de toiture. A minima une intervention sur la couverture devra être réalisée afin de protéger ce bien. La charpente semble être en très bon état.

Cette bâtisse de caractère est située dans le périmètre immédiat de protection d'un monument historique par le classement en tant que tel de la croix du cimetière. Sa réhabilitation sera donc soumise à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le rez-de-chaussée, dont les murs sont constitués d'un bardage en bois, n'est pas isolé. Pour conserver le caractère du bâtiment il faudra s'orienter sur une isolation par l'intérieur, qui viendra de fait réduire la surface disponible. Des ouvertures devront être créées afin d'apporter un éclairage naturel.

Le besoin de définir un projet

Au-delà de l'urgence d'étanchéfier la bâtisse, les élus réfléchissent quant à sa future destination, maison des artisans, salle pour les jeunes, salle de réception ? L'intérieur de la grange au rez-de-chaussée n'est pas cloisonné, sa charpente apparente apporte beaucoup de cachet. Cette ouverture sur la charpente pourrait être conservée en tout ou partie afin de conserver le volume offert.

Objectifs :

- Identifier les besoins en équipements.
- Tester les capacités du bâtiment.
- Définir un projet de réhabilitation.

ENJEU 3–Faciliter la circulation sur la route de la Correrie***Un manque de stationnements organisés***

En toute saison, les bords de voirie sur la route de la Correrie sont utilisés en stationnement. Les places ne sont pourtant pas matérialisées. Cette utilisation s'accroît avec la période hivernale par la volonté des visiteurs de se rapprocher des départs de téléskis au Sud de la route de la Correrie.

Une circulation à sens unique semble atténuer les problèmes

Pendant la période hivernale, le sens de circulation est organisé en sens unique, à cause de l'augmentation des stationnements et la présence d'amas de neige. Les élus s'interrogent sur la pertinence de mettre en place la circulation à sens unique toute l'année au regard de son impact qui semble positif sur la circulation.

Un secteur à difficultés

Le croisement entre l'impasse du Petit Bauju et la route de la Correrie rencontre des difficultés particulières. A cet endroit, le virage à 90° nuit à la visibilité. De plus, les stationnements rétrécissent l'emplacement circulaire. La largeur de la route de la Correrie n'est pas identique tout au long de son tracé. Pour une voirie à double sens il faut à minima prévoir 4,50 m de largeur hors stationnement. Si les places de stationnement ne sont pas matérialisées, les automobilistes peuvent se garer en empiétant sur la voirie sans faire attention.

Une absence d'aménagement piéton qui ajoute des difficultés

En période d'affluence, l'absence de places de stationnement matérialisées et de cheminements piétons met tout le monde sur la route qui se trouve alors désorganisée, voir dangereuse et participe à sa congestion.

Objectif :

- Organiser une meilleure gestion de la circulation et des stationnements

Conclusion

Les trois sites relevant des enjeux développés dans ce compte-rendu sont localisés dans le même secteur de la commune. Deux d'entre eux concernent la création d'équipements. Ces équipements engendreront des déplacements

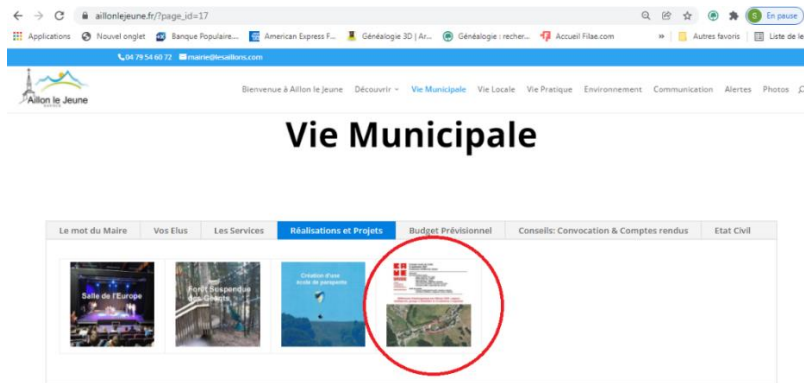
(routiers et piétons) qui impacteront le troisième enjeu sur la circulation et le stationnement du secteur.

C'est pourquoi les réflexions doivent être menées à l'échelle globale et pas seulement par ilot.

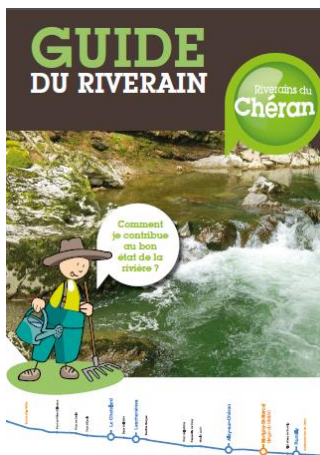
Aidé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie, la commune souhaite en début d'année 2022 :

- Animer un atelier de travail "recueil d'expression" avec les élus et les habitants pour recenser les besoins et les idées.
- Avoir une vision globale stratégique.
- Définir les priorités dans les aménagements à venir, avec un phasage.

Retrouvez le dossier complet sur le site : <https://aillonlejeune.fr/> rubrique : Vie Municipale/Réalisations et Projets



BORD DE RUISSEAU : LE GUIDE DU RIVERAIN



Le guide du riverain a été édité par le Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC) pour vous éclairer sur vos droits et vos devoirs en tant que propriétaire riverain.

Vous trouverez quelques conseils pratiques pour un meilleur entretien des cours d'eau.

Participez avec nous à leur préservation par des gestes simples et de bon sens !

Retrouvez le guide du riverain sur : <https://aillonlejeune.fr/> rubrique Environnement/Bord de ruisseaux

COVOITURAGE



Vous habitez le cœur des Bauges ?

Vous souhaitez covoiturer, en tant que passager ou conducteur ?

2 solutions existent !

- Organisez vos trajets sur la communauté « cœur des Bauges » de Mov'ici !

Inscription sur :

<https://movici.auvergnerhonealpes.fr/communaute/1000028>

Pour plus d'information, contacter le réseau « et maintenant » :
etmaintenant@mailfence.com

- Covoiturez « à la dernière minute » avec le dispositif de covoituration spontané Grand Chambéry !

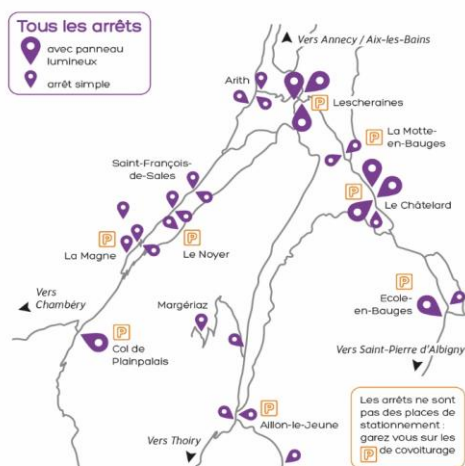
Une trentaine d'arrêts simples ou panneaux lumineux vous permettent de covoiturer à l'intérieur du cœur des Bauges ainsi que pour rejoindre Annecy, Aix les Bains, Chambéry, et Saint Pierre d'Albigny.



Pour les utiliser, rien de plus simple !

Je suis passager : Je me rends à l'arrêt de mon choix, j'appuie pour me signaler afin d'être visible par les conducteurs.

Je suis conducteur : Je m'arrête lorsque je vois une personne aux arrêts de covoituration dédiés.



Inscription possible en ligne sur :

formulaires.simplici.grandchambery.fr/covoituration/

ou par courrier. Les documents d'inscription sont disponibles dans les mairies accueillant le dispositif ou téléchargeables sur :

grandchambery.fr/covoituration/

ENQUETE MOBILITE

Métropole Savoie porte, en partenariat avec l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, Grand Lac, Grand Chambéry, Cœur de Savoie et le syndicat mixte Avant-Pays Savoyard, une enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par les résidents du territoire Métropole Savoie-Avant-

Pays-Savoyard. Outre l'actualisation des données de 2007 désormais obsolètes, l'objectif est de mieux connaître les pratiques de déplacements des habitants et identifier les besoins. Il s'agit d'éléments incontournables pour orienter les élus dans leurs choix pour la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire.



Cette enquête se déroulera durant la période du 11 janvier 2022 au 25 mars 2022 et a été confiée au prestataire TEST-SA. Effectuée selon la méthodologie appelée « Enquête mobilité certifiée Cerema », cette enquête sera réalisée auprès des résidents tirés au sort, soit en face-à-face au domicile soit par téléphone, et respecte le règlement n° 2016/679, texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel, dit règlement général sur la protection des données (RGPD). Pour la réalisation de cette enquête, un important et méticuleux travail de repérage est nécessaire avant son démarrage, du 8 novembre 2021 à début janvier 2022. Cette phase requiert le déploiement « sur le terrain » de personnes chargées d'identifier les logements devant être enquêtés et de prendre contact avec leurs occupants.

Les ménages sollicités pour répondre à l'enquête seront préalablement informés par une lettre-avis comportant les informations relatives à l'enquête et les droits concernant les données à caractère personnel. Des enquêteurs de la société TEST-SA les contacteront ensuite pour réaliser l'enquête ou fixer un rendez-vous lorsque le ménage accepte de répondre à l'enquête.

ENVIRONNEMENT

LES CONTENEURS

Grand Chambéry nous a fait parvenir l'information suivante concernant la collecte des déchets et la conteneurisation du territoire des Bauges :

"La conteneurisation est un mode de dépôt et de collecte des déchets moderne. Il est mis en œuvre au niveau international et national en raison de ses atouts pour l'usager comme pour l'exploitant.

Grand Chambéry déploie ce système depuis 2006. Ce sont ainsi près de 1200 conteneurs qui sont déjà en place sur le territoire. Le territoire des Bauges est en cours d'équipement. Toutes les communes seront dotées d'ici la fin de l'année 2021.

La mise en place des conteneurs semi-enterrés présente les avantages suivants :

- Moderniser les systèmes de collecte pour répondre à l'accroissement démographique, tout en maîtrisant les coûts de la collecte.
- Faciliter le tri des déchets : le volume de stockage est plus important sur une surface réduite, il est donc possible de proposer des conteneurs adaptés pour les 3 flux (ordures ménagères, tri, verre). De plus, il est possible de déposer ses déchets en permanence
- Améliorer le cadre de vie des habitants : ce type de conteneur présente une meilleure intégration esthétique que les bacs roulants.
- Améliorer la salubrité publique : Suppression des bacs roulants et des sacs au sol pour un stockage des déchets en dessous du niveau de la voirie, ralentissant leur fermentation et évitant ainsi l'éventration des sacs, notamment par les animaux.
- Gagner en sécurité en répondant à la problématique incendie en développant un système de conteneur ininflammable. L'incivisme et les dégradations sont aussi limités.
- Améliorer les conditions de travail, de sécurité et d'hygiène des agents de la collecte.

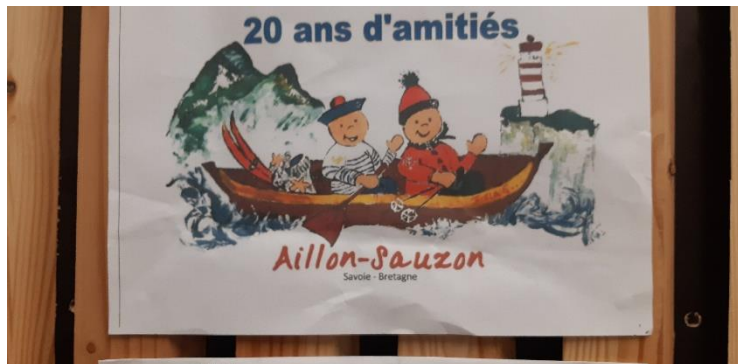
Marie BÉNEVISE, Vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés"



Attention : aucunes cendres chaudes dans les conteneurs, Merci !

ACTUALITÉS

20 ANS DE JUMELAGE AILLON LE JEUNE - SAUZON



Surmonter les conséquences d'une catastrophe écologique pour les transformer en une belle histoire d'amitié et de solidarité : c'est ce qu'ont réalisé les communes d'AILLON-LE-JEUNE et de SAUZON Belle-Ile-en-Mer dans le Morbihan. Retrouvez cette belle histoire dont on fête cette année les 20 ans, sur :

<https://www.lesaillons.com/comite-de-jumelage-aillon-sauzon-1.html>

Pour fêter ces 20 ans, 18 Aillonnais ont été reçus du 17 au 21 novembre par le comité de jumelage et la mairie de Sauzon. Retrouvailles pour certains, découvertes pour d'autres, c'est avec beaucoup de joie et d'émotions qu'a été évoquée cette période de solidarité entre marins et montagnards.



Du 1^{er} au 12 mars, l'école de Sauzon viendra en classe de neige et du 9 au 14 mars une délégation de Sauzonnais découvrira Aillon le Jeune sous la neige. N'hésitez pas à adhérer à l'Association du Jumelage si vous souhaitez accueillir avec nous nos amis de Sauzon. Nous pourrions avec eux inaugurer le rond-point de Sauzon à l'entrée de notre station, décoré pour l'occasion du phare des Poulains à la place du sapin.

LE DINER DES ANCIENS

Le dimanche 14 novembre, 38 aînés d'Aillon le Jeune et Aillon le vieux se sont retrouvés avec les élus des deux communes autour d'une bonne table à la Ferme de la Mense. Beaucoup de bonheur de pouvoir se retrouver pour la première fois après confinement. Un colis a été distribué à nos anciens ne pouvant se déplacer pour raison de maladie.



LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES BAUGES

Le Parc naturel régional du Massif des Bauges a été créé par décrets des 7 et 18 décembre 1995. La Charte du PNR est le document qui fixe les objectifs à atteindre pour le territoire du Parc, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du PNR par les divers acteurs du territoire, signataires de la Charte.



Après les deux premières Chartes qui ont guidé le projet du Massif des Bauges sur les périodes 1995-2007 puis 2008-2019, le PNR se lance dans une nouvelle révision de sa Charte. C'est l'occasion de faire un point sur l'état du territoire et les évolutions observées au cours de la précédente décennie. C'est aussi l'occasion de prendre du recul pour évaluer les actions menées par le Syndicat mixte du PNR et les différents partenaires impliqués. Ainsi, la procédure de révision de la Charte du PNR est une étape clé dans la vie du PNR : c'est le temps de redéfinir le projet commun du territoire.

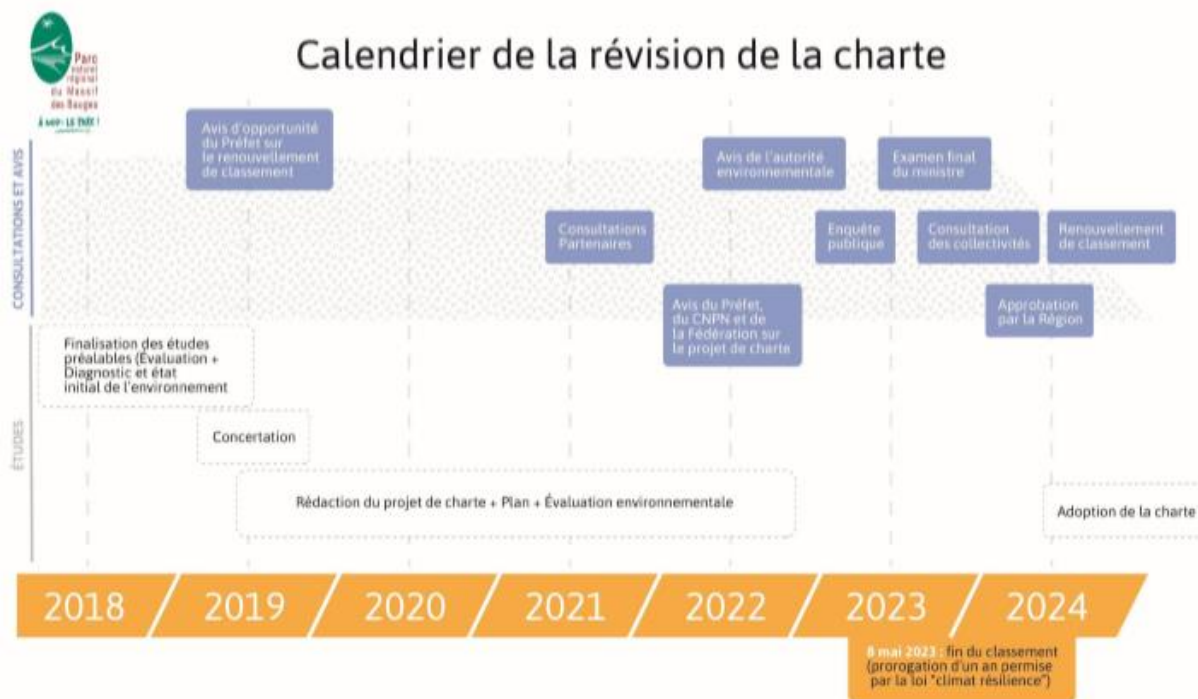
Un territoire remarquable et fragile à préserver

Le Massif des Bauges a su conserver le bon équilibre entre un nécessaire développement économique pour faire face à la déprise jusque dans les années 1990 et la préservation de sa grande qualité environnementale. La création, par les élus locaux, du Parc naturel régional en 1995 et son action y ont fortement contribué. Tout le monde, habitants, acteurs socio-professionnels, visiteurs, experts, s'accorde à reconnaître la

valeur de ses patrimoines naturels et culturels qui s'expriment à travers des paysages exceptionnels. C'est pour cette richesse toute particulière et son projet de développement durable que le massif s'est vu délivrer en 2011 le label international Géoparc mondial UNESCO.

Les axes de travail majeurs :

- Services – emplois – entreprises
- Patrimoines culturels
- Energie – Mobilité
- Changement climatique
- Tourisme
- Ressources en eau et géologiques
- Paysage – Urbanisme
- Conciliation des usages
- Education du territoire
- Biodiversité – Milieux naturels
- Forte – Filière bois
- Agriculture – limentation
- Parc prescripteur
- Parc coordinateur
- Parc chef de file



ECOLE NUMERIQUE

Les enseignantes de l'Ecole des Aillons sont motivées pour intégrer encore davantage le numérique dans leurs pratiques pédagogiques, notamment en termes de vidéo projection et d'équipement pour les élèves, mettant en œuvre des pratiques pédagogiques diversifiées et souvent plus motivantes pour les élèves en difficulté.

La commune d'Aillon le Jeune a décidé pour cela d'utiliser le dispositif mis en place par le ministère de l'Education nationale afin de



généraliser la certification des compétences des élèves dans ce domaine du numérique. Tout au long de leur parcours, et dès la maternelle, les élèves vont acquérir et valider un certain nombre de compétences, afin de mieux se préparer à un usage responsable et réfléchi de ces technologies permettant d'intégrer la société de l'information et de la communication en rapide évolution.

Vidéo projecteur interactif, ordinateur portable et tablettes, caméra de visualisation et logiciels spécifiques ont été installés à l'école ainsi qu'un réseau Wifi permettant d'assurer cette pratique

Coût total collectivité (TTC) pour l'ensemble du projet : 8 446,00 € dont subvention de: 5 023,00 € dans le cadre du Plan de relance économique de la France de 2020-2022 lancé par l'État.



LA CHAPELLE DE LA CORRERIE

Les travaux de restauration de la chapelle ont commencé avec leurs lots de surprises.

La restauration du mur d'enceinte du cimetière doit être reportée car les Bâtiments de France exigent une restauration avec des couvertures en pierres taillées, à l'ancienne.

La reprise de sécurité du plafond et des saignées faites pour l'installation de l'éclairage s'est avérée beaucoup plus importante que prévu, la couche de crépi s'effondrant au premier coup de pic. L'entreprise Glénat s'est donc concentrée sur la reprise complète de la voute et des saignées et devrait finir ces travaux début janvier. Le coût des travaux supplémentaires sera compensé par la non réalisation du mur du cimetière. Les travaux de consolidation de l'arche triomphale de l'église seront faits dans la foulée.

La suite des travaux devra faire appel à des architectes du patrimoine et nous allons donc monter un dossier de demande de subventions dans le cadre de la fondation du patrimoine.

Les travaux de rénovation ont bénéficiés d'un soutien de la Région AURA, de l'Etat dans le cadre du Plan de Relance et de l'ASPARAJ (Association pour la Sauvegarde du Patrimoine d'Aillon le Jeune)

ESSAI SECURITE PARAPENTE SUR TYROLIENNE

Comment s'entraîner à l'ouverture d'un parachute de secours lorsque l'on fait du parapente ? La question restait posée et a trouvé une réponse avec l'utilisation de la tyrolienne. En effet, une dizaine de parapentistes des Volants-Bauges se sont retrouvés le samedi 20 novembre pour essayer une nouvelle technique d'ouverture de parachute de secours sur la tyrolienne grande vitesse. Deux essais ont été suivis d'une séance de repliages des parachutes dans la grande salle du centre d'accueil de la station Aillon-Margéraz 1000.

Le soir, le groupe a pu profiter de bonnes conditions pour effectuer un vol en partant du Mont Pelat.

Une très bonne journée très appréciée par tous les participants qui sera reproposée dès que possible aux membres du club mais aussi à d'autres clubs de la région, la SEM pouvant organiser cette activité en dehors des périodes traditionnelles d'activité.



AILLONS-MARGERIAZ-EVENEMENTS

Après une année et demie, marquée par de nombreuses annulations, Aillons-Margéraz Evènements a préparé un programme riche et varié pour cette saison hivernale.

Les animations hebdomadaires évoluent pour être plus en accord avec les règles sanitaires mais aussi les aspirations des participants. Extérieur et autonomie sont largement valorisés avec géocaching, blind test, ateliers d'obstacles, descentes aux flambeaux...

Nos évènements (sous réserve des protocoles sanitaires) :

- La Châlée Blanche, rando-gourmande le 30 janvier (Aillons-Margéraz 1000)
- La Dahu Race le 6 février (Aillons-Margéraz 1400)
- Trail la Fée Blanche le 26 février (Aillons-Margéraz 1400)

- Chasse à l'œuf le 17 avril (Aillons-Margéraz 1000)

A très bientôt sur nos manifestations et au plaisir de vous accueillir dans notre équipe de bénévoles, essentielle au bon déroulement des festivités.

